

du Québec, mais tout autant pour la santé sociale et l'avenir national du Canada-Français.

LA NATIONALISATION : ÉTAPE DE LA LIBÉRATION ÉCONOMIQUE

Un peuple comme le nôtre, doit se servir des instruments de libération économique dont il peut disposer.

D'abord, nous devons nous affirmer dans des domaines comme ceux des finances, de l'industrie et du commerce. Nous en avons fini d'être *spectateurs* de l'activité des autres. Nous devons être actifs si nous voulons survivre...

Par une politique de *planification économique* mise sur pied de façon démocratique, le Québec verra enfin où il va et saura résoudre à l'avance les problèmes dont, jusqu'ici, il avait à supporter les conséquences.

Par une politique de *planification économique*, nous découvrirons encore mieux comment devenir MAITRES CHEZ NOUS.

Par sa politique de *rénovation rurale*, le gouvernement modernisera l'agriculture et donnera au cultivateur québécois le statut professionnel et la dignité qui lui appartiennent et qui constituent les bases historiques de notre société.

Ainsi, le gouvernement rénovera complètement l'agriculture québécoise.

Par la *Société Générale de Financement*, le Québec utilisera ses propres capitaux pour mettre en valeur ses propres richesses et pour édifier chez nous un vaste réseau d'industrie de transformation.

En somme, la *Société Générale de Financement*, propriété collective des citoyens de cette province, augmentera notre patrimoine commun. C'est la première fois en Amérique du Nord qu'une population se donne un moyen aussi dynamique d'assurer son progrès économique.

LA NATIONALISATION ET LE PROGRAMME DE 1960

Enfin le Parti libéral du Québec poursuivra sans relâche la réalisation de son programme de 1960 pour :

- INTENSIFIER NOTRE VIE NATIONALE
- COMPLETER LA GRANDE CHARTE DE L'ÉDUCATION
- FAVORISER L'EXPANSION ÉCONOMIQUE
- ASSURER LE PLEIN EMPLOI
- ADOPTER UN CODE DU TRAVAIL
- AUGMENTER LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

UNION
NATIONALE

LA

DSE

réaliser

l'action

l'avenir

le

i et

pro-

son

battu

L

finance

lu de

ce est

temps

uple du

colonia-

vers la

JS!!!

C

entière

déjà :

et pou

mome

sans l

mique

P

existe

avec a

L

toutes

s'affir

l

excel

d'agi

Pou.

Québec peut deven

lisme économique est révolu.

libération!

Maintenant ou jamais! MAITRES CHEZ NOUS!!!

1962 : Programme de l'Union nationale¹

PLAN D'ACTION POUR UNE JEUNE NATION

PROGRAMME — PRINCIPES DE BASE

L'Union nationale présente au peuple un programme basé sur les principes suivants :

1. LE SENS DES RESPONSABILITÉS

Avant tout, il faut créer des conditions telles que la personne humaine et la famille puissent normalement s'épanouir par leur propre initiative dans un climat de liberté et de responsabilité.

1. Publicité dans « Le Temps » Edition du 1er novembre 1962.

2. LA JUSTICE SOCIALE

Au lieu de taxer tout le monde, même ceux qui n'ont pas le moyen de payer des taxes, pour distribuer également à tous, même à ceux qui peuvent se suffire à eux-mêmes, il faut rebâtir la structure des impôts et les barèmes de subventions et d'assistance de façon que soient aidés davantage ceux qui en ont le plus besoin.

3. L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

En vue du bien commun, il faut que l'Etat, les corps intermédiaires et les citoyens collaborent étroitement pour multiplier les occasions d'emploi et établir un meilleur équilibre des services, des moyens de culture et des niveaux de vie entre les diverses régions rurales et urbaines du Québec.

POUR LA PERSONNE HUMAINE
ET LA FAMILLE

1. RÉFECTION DE L'ASSIETTE ET DE LA STRUCTURE DES IMPÔTS

en vue de mieux répartir les charges fiscales.

2. DANS LE CADRE DE CETTE RÉFECTION

Exemptions de base portées de \$1,000 à \$2,000 pour les célibataires ; et de \$2,000 à \$4,000 pour les personnes mariées de façon à dégrever 500,000 contribuables à revenus modestes.

3. DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

1. Création d'une régie indépendante de toute influence politique qui dirigera l'assurance-hospitalisation ;
2. Correction du système d'assurance-hospitalisation pour en venir, en coopération avec les organismes intéressés, à un plan complet d'assurance-santé qui :
 - a) sera conçu en fonction de nos besoins propres et du caractère particulier de nos institutions ;
 - b) respectera le principe de l'acte médical ;
 - c) sauvegardera la liberté de tous : patients, médecins, hôpitaux, associations professionnelles, infirmiers et infirmières, techniciens et techniciennes de laboratoire, syndicats d'employés, etc. ;
 - d) pourvoira au paiement des frais de médecine, de chirurgie, d'anesthésie et de pharmacie, sui-

vant des barèmes établis par les règlements et conçus pour aider d'abord ceux qui en ont le plus besoin.

4. REPRISE D'UNE VIGOREUSE POLITIQUE D'AIDE À L'HABITATION FAMILIALE en vue de rendre la propriété accessible à de nouvelles catégories de petits salariés.
5. CRÉATION D'UNE COMMISSION PROVINCIALE DES SPORTS ET DES LOISIRS qui, en coopération avec les municipalités, les commissions scolaires, les organismes paroissiaux et les autres groupements intéressés, s'occupera de coordonner et de subventionner au besoin l'organisation des loisirs et des sports tant à la campagne qu'à la ville.
6. FAVORISER L'ORGANISATION D'UN RÉSEAU D'AUBERGES DE LA JEUNESSE.

POUR LES CULTIVATEURS

1. Libérer le Crédit agricole à long et à court terme des « entraves » accumulées par le régime démissionnaire.
2. Reprise d'un programme intense de voirie rurale selon les besoins de chaque région.
3. Création d'une corporation de la Couronne pour l'achat, à un prix minimum garanti, du bois de pulpe coupé par les cultivateurs et les colons sur leurs propriétés.
4. Intensifier la politique de mise en marché des produits agricoles afin d'augmenter les revenus du cultivateur et de relever le niveau de vie à la campagne.
5. Vaste programme de publicité pour stimuler la vente de produits agricoles du Québec et la consommation de nos produits laitiers.
6. Accentuer la politique de fertilisation des terres.
7. Ajustement des barèmes de subventions pour accroître les travaux mécanisés, les travaux de drainage et de nettoyage des cours d'eau.
8. Création d'un ministère de l'Etablissement rural :
 - a) pour s'occuper des colons abandonnés par le gouvernement libéral ;
 - b) pour voir au rachat et à la revente des terres abandonnées dans les vieilles paroisses ;
 - c) pour stimuler l'essor des professions, des techniques, des métiers et des services nécessaires à l'épanouissement de la vie rurale ;
 - d) pour parer à la désertion des campagnes en encourageant l'utilisation maximum sur place des capitaux,

des ressources, des talents et de la main-d'œuvre disponibles.

9. Adoption d'un code de la coopération.
10. En collaboration avec les groupements agricoles, établissement d'un programme d'assurance-récolte.
11. Maintien de la représentation rurale à la Législature du Québec.

POUR LES OUVRIERS

1. Salaire minimum de \$1.00 l'heure pour les travailleurs qui sont actuellement protégés ou qui le seront à l'avenir par les ordonnances de la Commission du Salaire Minimum. Le gouvernement provincial posera lui-même le premier geste dans ce domaine.
2. En collaboration avec les organisations ouvrières et patronales, mise en vigueur le plus tôt possible d'un système de fonds de pension universel et transportable.
3. Mettre fin à la discrimination contre les employés féminins en appliquant intégralement le principe : à travail égal salaire égal.
4. Assurance-chômage pour les employés saisonniers du gouvernement.
5. Droit d'association et de négociation pour les fonctionnaires provinciaux.
6. Amendements à la loi des accidents du travail pour que les procédures soient plus expéditives et les prestations mieux adaptées au coût de la vie.
7. Lutte contre le chômage, notamment par :
 - a) la mise en valeur maximum des ressources de chaque région ;
 - b) la planification économique conçue et réalisée démocratiquement non par l'État seul ;
 - c) l'exécution de travaux publics répartis plus judicieusement dans les diverses régions ;
 - d) l'utilisation maximum par l'État et ses agences de produits fabriqués et de services fournis dans le Québec ;
 - e) la décentralisation de l'industrie ;
 - f) des avantages accordés aux entreprises qui consentent à s'établir dans des régions sous-industrialisées pour employer sur place la main-d'œuvre disponible.
 - g) une vigoureuse politique économique telle qu'exposée au chapitre suivant.

POUR LE PROGRÈS ET L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE

1. Etablissement d'une banque industrielle pour favoriser la création de nouvelles industries, petites et grandes, et la consolidation des entreprises industrielles et commerciales existantes.
2. Création d'un ministère de l'Aménagement régional :
 - a) pour la mise en valeur rationnelle des ressources du territoire en collaboration avec les administrations locales et tous les groupements intéressés ;
 - b) pour l'organisation et le développement des services selon les besoins et les possibilités économiques de chaque région.
3. Aider à l'organisation de « Sociétés d'aménagement régional ».
4. Nationalisation immédiate de la Compagnie du Pouvoir du Bas St-Laurent et de la Northern Quebec Power en vue de réduire les taux et d'améliorer les services dans les régions desservies par ces deux compagnies. Conversion du 25 au 60 cycles dans le nord-ouest québécois.
5. Référendum, au plus tard le 30 juin 1963, sur la nationalisation des autres entreprises électriques du secteur privé, pour permettre à la population de se prononcer librement, en dehors de toute considération partisane et en pleine connaissance de cause ; l'Union Nationale s'engage à respecter à ce sujet le verdict du peuple.
6. En ce qui concerne l'ensemble de nos richesses naturelles, récupération de nos droits fiscaux et ajustement périodique des redevances pour que les bénéfices qui en découlent servent davantage à l'émancipation économique de la population du Québec.
7. Création d'un ministère du Tourisme.
8. Création d'un département du Nouveau-Québec.
9. Entourer d'un climat de confiance et de sécurité l'entreprise privée compétente et dynamique de façon à encourager l'expansion industrielle du Québec.
10. Moderniser l'industrie de la pêche et promouvoir la mise en marché rationnelle des produits de la mer.
11. Développer nos agences commerciales à l'étranger.

POUR LES MUNICIPALITÉS

1. Convocation d'une conférence provinciale-municipale afin
 - a) de trouver des solutions immédiates aux problèmes les plus urgents ;

- b) de mieux répartir les tâches et les sources de revenus ;
 - c) d'établir une collaboration plus étroite entre les deux sphères d'administration ;
 - d) de réviser l'assiette et les structures de l'impôt foncier pour fins municipales et scolaires.
2. Aide accrue aux municipalités pour l'entretien des chemins d'hiver.
 3. Aide accrue aux municipalités pour l'établissement de systèmes d'aqueducs et d'égoûts.
 4. Organisation d'un système de crédit municipal pour réduire le coût des emprunts municipaux.

POUR L'ÉDUCATION ET LA CULTURE

1. L'Union Nationale continuera de maintenir dans son intégrité la souveraineté de l'Etat provincial dans toutes les matières qui touchent à l'éducation et à la culture.
2. L'Union Nationale maintiendra le caractère fondamental de la confessionnalité dans toutes les écoles publiques de la province, avec une égale liberté aux catholiques et aux protestants d'y orienter l'enseignement suivant leurs conceptions particulières.
3. Les parents qui ne partagent pas la conception chrétienne de l'éducation à laquelle reste attaché l'ensemble de la communauté québécoise pourront établir des écoles libres ou privées. Ces institutions recevront l'aide de l'Etat si elles satisfont aux exigences imposées à tous sous l'empire des lois de la province.
4. Sous l'Union Nationale, aucun étudiant qui a du talent et qui ambitionne de le développer au maximum par son effort personnel ne devra être empêché de le faire à cause d'un manque de ressources. Il appartient alors aux pouvoirs publics d'écarter l'obstacle financier.
5. Les droits prioritaires des parents en matière d'éducation seront respectés, notamment celui d'organiser des écoles et celui de désigner leurs mandataires immédiats, commissaires ou syndics.
6. Une fois observés ces grands principes, incarnant les droits intangibles des parents, de l'Eglise et de l'Etat provincial, l'Union Nationale ne craindra pas de procéder aux réformes même les plus hardies, qui pourront s'avérer nécessaires pour que notre enseignement et notre culture à tous les paliers restent à la mesure des besoins dans une société en constante évolution.
7. Aucun frais de scolarité dans les écoles publiques, jusqu'à la douzième année inclusivement.

8. L'allocation de \$200. pour les étudiants et étudiantes qui fréquentent les institutions indépendantes reconnues sera maintenue suivant les besoins et complétée le cas échéant, le tout suivant des barèmes statutaires basés sur la capacité de payer des parents. L'Etat la paiera lui-même, allégeant d'autant le fardeau des commissions scolaires.
9. Extension du système de prêts-bourses et d'exemption d'impôt sur les montants remboursés par les bénéficiaires de prêts.
10. L'Union Nationale rétablira les finances et la liberté des commissions scolaires.
11. Vu l'extrême variété des talents et des aptitudes des jeunes, l'Union Nationale estime que la fréquentation obligatoire implique de toute nécessité l'établissement de services d'orientation, afin que les jeunes soient dirigés vers les études pour lesquelles ils sont les mieux doués.
12. Vu l'évolution rapide des techniques modernes et la nécessité pour la plupart des adultes de parfaire ou de mettre au point les connaissances acquises pendant leur jeunesse, l'Union Nationale verra à développer vigoureusement dans toute la province l'enseignement des adultes. Des ententes seront conclues avec les commissions scolaires pour que les salles de cours, les bibliothèques, les laboratoires et tout le matériel pédagogique dont elles disposent puissent être utilisés à cette fin en dehors des heures de classe et pendant les vacances.
13. En conjonction avec son programme d'aménagement régional, l'Union Nationale encouragera fortement la multiplication des centres d'art et d'artisanat ainsi que la décentralisation des activités culturelles dans toute la province.
14. L'Union Nationale entend promouvoir la recherche en tout domaine et, particulièrement, en éducation.
15. L'Union Nationale continuera d'aider les institutions secondaires et les universités à rencontrer leurs nécessités budgétaires annuelles et à financer leurs programmes d'investissement.

POUR L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET LA SOUVERAINÉTÉ POLITIQUE DU QUÉBEC

1. Rétablir l'indépendance financière de la province en mettant de l'ordre et du bon sens dans l'administration de la chose publique.
2. Faire siéger en permanence le comité des comptes publics pendant chaque session.

3. Instituer un comité, avec représentants de l'opposition, pour surveiller les achats, contrats et autres transactions impliquant une dépense de deniers publics.
4. Reprendre l'exclusivité des droits successoraux et instaurer en ce domaine un régime favorisant la survie et l'expansion de nos entreprises.
5. Récupération des droits prioritaires de la province en matière d'imposition directe.
6. Dans tous les cas où un plan conjoint est appliqué par Ottawa dans une matière de juridiction provinciale, exiger une pleine compensation fiscale chaque fois que le Québec juge à propos de n'y pas participer.
7. Faire pression auprès d'Ottawa pour obtenir un amendement au code criminel, en vue de l'organisation d'une loterie provinciale dont les bénéfices seront consacrés à la santé et à l'éducation.
8. Dresser, dans tous les domaines, les plans directeurs qui permettront à la communauté québécoise de s'épanouir pleinement suivant ses aspirations propres et prendre l'initiative des solutions, quitte à exiger et à obtenir le concours d'Ottawa dans la mesure où il est nécessaire à la réalisation de ces plans.
9. Convocation des Etats-Généraux de la nation canadienne-française en vue de la révision de la constitution.
10. Conformément à la mission particulière de l'Etat du Québec, assurer le rayonnement de la culture et de la langue française.
11. Respect des droits acquis et prérogatives des groupes ethniques.

1966

« Québec d'abord », proclame Daniel Johnson en rendant public le programme de l'Union nationale, « programme qui sera un instrument de gouvernement, un instrument de progrès, un instrument de souveraineté pour le Québec et la nation canadienne-française. » La pensée de l'Union nationale, sans avoir atteint un limpidité absolue, est devenue mieux structurée et précise lors du grand congrès d'orientation du parti en 1965. Après avoir affirmé le droit à l'autodétermination de la nation canadienne-française, l'Union nationale propose une nouvelle alliance entre les deux peuples qui s'épanouissent dans l'égalité. De cette alliance, il s'agit de faire un régime d'égale dignité. Dans ce régime, le Québec sera un partenaire à part entière de l'État canadien. Le programme unioniste en ce domaine vise à la révalorisation du conseil supérieur de l'enfant, — révalorisation du conseil supérieur de